



LETTRE D'INFO N°7 - OCTOBRE 2017

WWW.tram13-express.fr



VALÉRIE PÉCRASSE

Présidente de la Région Île-de-France et d'Île-de-France Mobilités

Édito

Le 30 mai 2017, le Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France a approuvé le Schéma De Principe et le Dossier d'Enquête Publique Complémentaire du Tram 13 express phase 2 Saint-Germain - Achères (ex Tangentielle Ouest phase 2). Cette étape est indispensable pour soumettre le projet à l'enquête publique complémentaire, envisagée à la fin de l'année 2017.

Le Schéma De Principe et le Dossier d'Enquête Publique Complémentaire présentent l'ensemble des études menées entre fin 2015 et début 2017 sur la variante urbaine du tracé du Tram 13 express phase 2 dans Poissy. Elles prennent en compte les observations exprimées lors de la concertation complémentaire de 2016 et lors des différentes rencontres organisées après la concertation.

Suite à la lecture de cette lettre d'information, n'hésitez pas à nous faire part de votre avis ou de vos interrogations.

Sommaire

- 2 La préparation de l'enquête publique complémentaire
- 3 Le projet en bref
- 7 L'enquête publique complémentaire : décryptage
- 8 S'informer sur le projet



PROLONGEMENT

Saint-Germain > Achères



Bientôt l'enquête publique complémentaire



Intention d'aménagement sur l'avenue de Versailles - Station Poissy Gambetta

Cette lettre d'information vous présente les principes d'insertion ainsi que la prochaine étape importante du projet : l'enquête publique complémentaire. Elle portera sur les avantages et les inconvénients du tracé urbain dans Poissy par rapport au tracé initial proposé en 2014.

avec :



Yvelines
Le Département



La préparation de l'enquête publique complémentaire

L'enquête publique complémentaire est l'aboutissement d'un long processus qui a permis d'affiner le projet



LES ENGAGEMENTS PRIS SUITE À LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE DE 2016

Suite à la concertation complémentaire, le Conseil du Syndicat des Transports d'Île-de-France a pris les engagements suivants¹:

- Poursuivre le projet Tram 13 express phase 2 en tenant compte des enseignements de la concertation complémentaire.
- Répondre aux observations soulevées lors de cette concertation sur l'insertion du tracé urbain (limitation des nuisances sonores et visuelles, positionnement des stations, en particulier **Poissy RER**, pour faciliter les correspondances avec d'autres modes de transports).
- Optimiser et quantifier les impacts fonciers, notamment sur les secteurs du boulevard Gambetta et de la rue Adrienne Bolland et porter une attention particulière à la concertation continue sur ce thème.
- Étudier les possibilités d'amélioration de la desserte du Technoparc (Poissy) et du Chêne feuillu (Achères).
- Veiller à la bonne articulation du Tram avec le projet de réaménagement de la gare de Poissy et les modes de transport existants et futurs.
- Prévoir des aménagements permettant la continuité des itinéraires cyclables et préservant les cheminements piétons.
- Continuer d'informer les acteurs locaux sur les avancées du projet.

DES ÉTUDES POUR AMÉLIORER LE PROJET PRÉSENTÉ LORS DE LA CONCERTATION COMPLÉMENTAIRE

Ces engagements se sont traduits par la **réalisation d'études techniques** portant, entre autres, sur l'insertion urbaine de la ligne, l'évolution du trafic routier dans le périmètre du projet, les impacts environnementaux (dont acoustiques), l'évaluation socio-économique ou encore la valorisation des espaces publics le long du tracé.

Comme elle s'y était engagée, **Île-de-France Mobilités² a poursuivi le dialogue avec le territoire après la concertation complémentaire** : le résultat des études a été présenté aux riverains des quartiers Saint-Exupéry et Gambetta lors de **deux réunions** en janvier et juillet 2017.

Par ailleurs, au fur et à mesure de l'avancée des études, **une cinquantaine de réunions** a été organisée avec les collectivités locales, les services de l'État et les associations.

L'ensemble des échanges a contribué à affiner les études et à élaborer le Schéma de Principe et le Dossier d'Enquête Publique Complémentaire permettant de soumettre à nouveau le projet à l'avis du public.

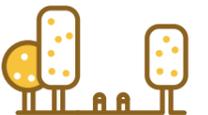
Le projet en bref

Le tracé urbain comporte 4 stations³ : Poissy Gambetta, Poissy RER, Poissy ZAC et Achères-Ville RER

UN RENOUELEMENT DE L'ESPACE PUBLIC

Une insertion urbaine optimisée : l'exemple du boulevard Gambetta entre l'avenue du Maréchal Foch et le boulevard Devaux

Pour concilier la circulation Tram/voitures/cycles, il est nécessaire d'élargir le boulevard. Afin d'apaiser la circulation automobile et de réduire les besoins d'acquisitions foncières, il est proposé de requalifier le boulevard Gambetta en zone 30 et de conserver deux voies de circulation (usage partagé voitures/cycles), accompagnées d'un réaménagement qualitatif des cheminements piétons.



Intention d'aménagement du Tram 13 express phase 2 sur le boulevard Gambetta à l'intersection avec le boulevard Devaux

Une amélioration des conditions de cheminements piétons et cycles

À Poissy, sur l'ensemble des rues traversées, les trottoirs seront réaménagés en vue d'une amélioration du confort et d'une accessibilité pour tous les piétons.

Des itinéraires cyclables sont développés et des mesures spécifiques seront prévues pour apaiser la circulation (zone 30), en cohérence avec le contexte urbain actuel et en développement (connexion à la coulée verte de la ZAC Rouget de Lisle).

Par ailleurs, le matériel roulant et les stations seront accessibles aux personnes à mobilité réduite et équipées de stationnements vélos. Les franchissements piétonniers seront maintenus aux divers carrefours urbains et complétés au niveau des stations.



Situation existante



Situation future (intention d'aménagement)

Exemple d'aménagement possible grâce à l'arrivée du Tram 13 express phase 2 au niveau du carrefour entre la rue de la Bruyère et la RD190

1 - Délibération n°2016/259 – séance du 13 juillet 2016

2 - Depuis juin 2017, Île-de-France Mobilités est le nom d'usage du Syndicat des transports en Île-de-France

3- Les noms des stations sont temporaires pour l'instant

1 Le réaménagement du carrefour de l'Europe, un enjeu majeur du projet

À l'aide d'une concertation avec l'ensemble des gestionnaires de voirie concernés et grâce aux études d'insertion et de trafic approfondies, le scénario d'aménagement propose, entre autres :

- Une mise à sens unique (avec itinéraires cyclables) du boulevard Robespierre;
- La transformation du rond-point de la Place de l'Europe en carrefour urbain à cinq branches;
- L'insertion de la station Poissy RER sur le boulevard Gambetta, au sud de la place, à environ 230 mètres de l'entrée sud de la gare RER.

La reconfiguration de la Place de l'Europe permet de redistribuer de larges espaces aux modes actifs et d'assurer un réaménagement paysager de qualité plus attrayant, plus accessible et plus apaisé.

2 La station Poissy ZAC, une desserte améliorée pour le Technoparc

La station Poissy ZAC, située à proximité immédiate de la RD 30, permettra la desserte du quartier Saint-Exupéry et de la ZAC Rouget de Lisle (environ 2 000 logements). Elle permet par ailleurs d'améliorer l'accessibilité au Technoparc situé à un peu plus d'un kilomètre de la station.

Un diagnostic est actuellement en cours en vue d'identifier, avec les acteurs locaux, les aménagements possibles pour améliorer les conditions de rabattement en bus et en modes actifs (piéton / cycle) entre la station Poissy ZAC et le Technoparc.

3 Rue Adrienne Bolland, une insertion aux enjeux multiples

• Le long de la copropriété du Clos Saint-Exupéry, en vue de réduire l'emprise nécessaire, la plateforme du Tram s'insère en grande partie dans l'épaisseur actuelle du talus ferroviaire (appartenant partiellement à la copropriété), ce qui nécessite la construction d'un mur de soutènement en partie basse. La rue sera réaménagée en zone 30 (usage partagé voiture/cycle).

• Le long du Clos Saint-Germain, compte tenu du manque d'emprises disponibles, des acquisitions - foncier et bâti - sont nécessaires pour permettre l'insertion du Tram 13 express phase 2.

Après les travaux, l'écran végétal actuel, qui protège les riverains de la vue des voies ferroviaires, sera restitué le long du talus rue Adrienne Bolland.

LE DÉTAIL DU TRACÉ DANS POISSY



LE TRACÉ DU PROLONGEMENT





Intention d'aménagement de la Place de l'Europe



Une circulation routière apaisée

Les études de trafic et les nombreux échanges avec les acteurs du territoire ont permis de retenir le scénario d'aménagement le plus favorable au maintien de la circulation, l'objectif étant de ne pas dégrader le fonctionnement du réseau routier à l'horizon de mise en service du Tram (2026). Le projet contribue, par ailleurs, à apaiser la circulation grâce aux zones 30 et grâce à la restructuration de la Place de l'Europe : les études projettent 20 % de trafic en moins (par rapport à la situation en 2026 sans le projet) dans ce secteur.

Le projet constitue également une alternative à la voiture et entraîne de fait une amélioration des conditions de déplacement par la diminution induite du nombre d'usagers de la route (report des usagers vers le Tram ou vers les autres transports en commun via les correspondances offertes).

Une ambiance sonore globalement équivalente à l'existant

L'étude acoustique montre que le projet respecte la réglementation en termes d'ambiance sonore, à l'exception du Clos Saint-Germain, rue Adrienne Bolland. Des mesures de protection acoustiques y seront mises en place.

Dans le secteur du boulevard Gambetta, le passage en zone 30 contribuera à réduire les nuisances sonores, les véhicules devant abaisser leur vitesse. Le bruit du Tram étant inférieur à celui d'une voiture ou

d'un camion, l'ambiance sonore du quartier sera peu modifiée, voire ponctuellement améliorée.

DES ACQUISITIONS FONCIÈRES INÉVITABLES RÉALISÉES EN CONCERTATION AVEC LES PROPRIÉTAIRES

Malgré les efforts pour réduire au maximum l'emprise du projet sur les parcelles privées, des acquisitions seront nécessaires : des bâtiments (3 maisons le long du boulevard Gambetta, 11 maisons Efidis rue Adrienne Bolland) et quelques parcelles de terrain (places de stationnement, bouts de jardins).

Île-de-France Mobilités a d'ores et déjà pris contact avec les propriétaires concernés par les acquisitions de bâti. Une concertation continue sera assurée avec le bailleur Efidis et avec les riverains touchés par les acquisitions au cours des diverses étapes du projet, notamment pour définir des solutions de relogement adaptées.

Une enquête parcellaire sera conduite après l'enquête publique complémentaire sur la base d'études plus détaillées. Elle vise à définir précisément les emprises à acquérir pour le projet et à en informer chacun des propriétaires concernés. Île-de-France Mobilités s'engage à traiter chaque acquisition au cas par cas et de privilégier les solutions à l'amiable.

L'enquête publique complémentaire : décriptage

Prévue pour fin 2017, elle aura lieu sur les 3 communes traversées par le projet : Achères, Poissy et Saint-Germain-en-Laye

Le public aura la possibilité de consigner ses observations dans un registre accompagnant le dossier. Des permanences avec le commissaire enquêteur seront également organisées.

LA SUITE DE L'ENQUÊTE

À la fin de l'enquête publique complémentaire, le commissaire-enquêteur établit un rapport sur son déroulement et formule son avis sur le projet, assorti de réserves et/ou de recommandations. C'est sur la base de cet avis que sera adoptée la Déclaration d'Utilité Publique par le Préfet.

Les dates et lieux des permanences vous seront communiqués dans une prochaine lettre d'information ainsi que sur le site internet du projet après signature, par le Préfet, de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Cette procédure administrative, définie à l'article L123-14-II du Code de l'Environnement, vise à présenter au public les avantages et les inconvénients des modifications apportées par le tracé urbain par rapport au tracé initial proposé en 2014.

Les avis et suggestions recueillis permettront d'éclairer la décision de la commission d'enquête chargée d'émettre un avis sur la pertinence des deux tracés et d'aiguiller ainsi le Préfet dans son choix de variante de tracé à déclarer d'utilité publique.

LE DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- Une enquête publique se déroule sous l'égide d'une commission d'enquête, présidée par un commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif et garant du bon déroulement de l'enquête, au cours de laquelle les avis et les observations du public sont recueillis.

- Au préalable, et en lien avec les porteurs du projet, le commissaire-enquêteur détermine les modalités d'information et d'expression offertes au public.

- Le Dossier d'Enquête Publique Complémentaire sera disponible dans les mairies des villes traversées, sur le site internet du projet et/ou de la Préfecture des Yvelines.



Le Dossier d'Enquête Publique Complémentaire

Comme tout dossier d'enquête publique, il présente le diagnostic du territoire traversé, le contenu du projet de tracé urbain reposant sur les études et sur la concertation complémentaire de 2016, ainsi que ses impacts accompagnés des mesures envisagées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Il contient notamment une pièce spécifique, « la note sur les modifications substantielles du projet » qui compare les avantages et les inconvénients avec le tracé initial, précédemment présenté à l'enquête publique en 2014.



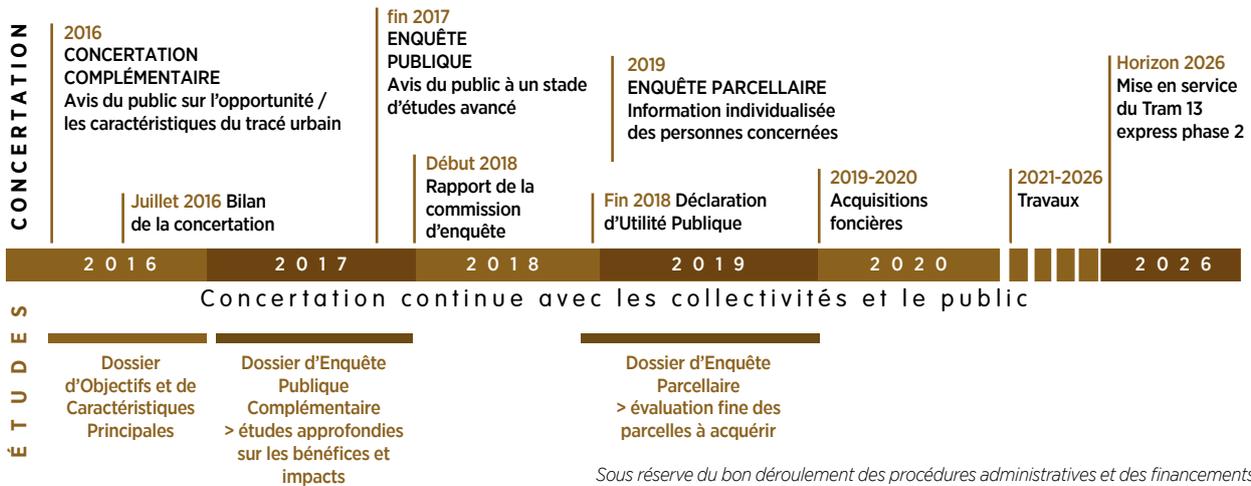
S'informer sur le projet et donner son avis

- Toute la documentation sur le projet est à retrouver sur www.tram13-express.fr
- Faites-nous part de vos questions et remarques via contact@tram13-express.fr

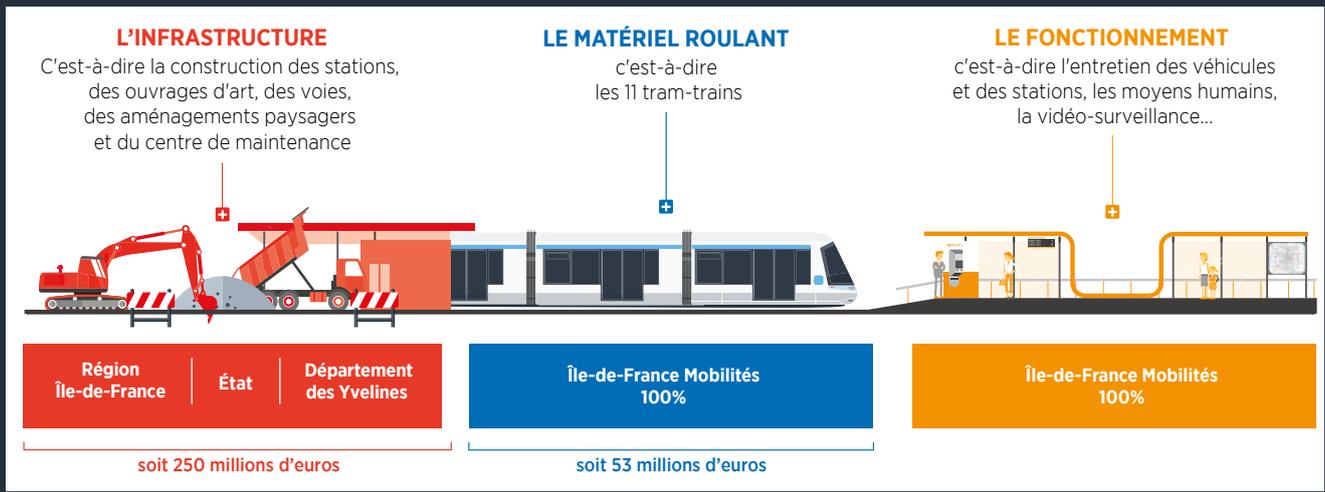
Elles ne constitueront pas un avis au titre de l'enquête publique complémentaire



Les étapes du projet



QUI FINANCE LE TRAM 13 EXPRESS



QUI SONT LES ACTEURS DU PROJET

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :



Le financement du projet

Études et travaux :



Matériel roulant et exploitation :

